

Avis n ° 2024-10

Le Conseil Académique plénier, en sa séance du 10 décembre 2024,
sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ,
Vice-présidente formation, orientation et insertion professionnelle

*Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L. 712-6-1,
Vu les statuts de l'Université,*

Le quorum ayant été constaté en début de séance (*trente-cinq membres présents et représentés*).

Rend l'avis suivant :

Objet : Campagne d'emplois 2025

Les membres du Conseil académique plénier ont échangé sur la campagne d'emplois 2025, conformément aux documents joints.

Le Conseil académique plénier a adopté l'avis à la majorité des suffrages exprimés.

Résultat des votes :

Nombre de membres participant à l'avis (présents ou représentés) : 35

Nombre de voix favorables : 29

Nombre de voix défavorables : 3

Nombre d'abstentions : 3

Nombre de membres ne prenant pas part au vote : /

Fait à Lyon, le 10 décembre 2024,

*Modalités de recours contre le présent avis : En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, le présent avis pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon.
Date de publication sur le site internet de l'Université : 13 décembre 2024.*